



ASSOCIATION des BERGERS NEERLANDAIS de FRANCE

Affiliée à la Société Centrale Canine
Club pour l'amélioration de la race des chiens de Berger de Hollande
(Bergers Hollandais, Schapendoes, Chiens-Loup de Saarloos)

[http:// www.abnf.fr](http://www.abnf.fr)



Test de Caractère – Confirmation – Test d'Aptitude au Travail

DIMANCHE 01 Novembre 2020

Club Canin – rte de Chemilly 89250 BEAUMONT
sous le patronnage de l'ACT de Bourgogne

JURY PRESENTI

Confirmations

M. Bernard POUVESLE
Mme Annie POUVESLE
M. Nicolas MARTIN

Clôture irrévocable des engagements par courrier réception : 17/10/2020

Organisation : A partir de 9h00, TC, TAT et confirmations sur convocation uniquement.

ATTENTION : Pas d'engagement au poteau (TC & TAT compris)

RENSEIGNEMENTS :

Annie POUVESLE 03 86 91 17 70 – 06 84 50 33 48

TAT : Fabienne GUENEAU 04 89 11 64 09

Participation au frais

Confirmation par chien	35€
TC ou TAT sans confirmation pour un chien	35€
(2TC) ou (2TAT) ou (1TC + 1TAT)	50€
Au delà de 2 tests	+ 15€
Remise aux adhérents de l'ABNF : 4€ par chien inscrit Mentionnez le N° d'adhérent :	4€

Paiement par chèque tiré sur une banque française et libellé à l'ordre de l'ABNF, mandat poste, ou virement :

Banque BPGO - BP 319 - 22403 Lamballe Cedex - compte Ass Bergers Neerlandais de France - RIB : 13807 00542 71021600748 85

Payment by bank transfer

Bank BPGO - 3 rue Dario - BP 319 - 22403 LAMBALLE - account Ass Bergers Neerlandais de France - IBAN : FR76 1380 7005 4271 0216 0074 885 - BIC/SWIFT : CCBPFRPPNAN

1 : LIEU, DATES

Club canin Appoigny, le 1er Novembre 2020.

2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

Tous les participants recevront une convocation avec horaire précis à respecter impérativement.

3 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de la journée. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

4 : PRESENTATION

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du jury ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de la présentation en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

5 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir la journée de tests pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

6 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Sont admis à la journée test, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races Berger Hollandais, Chien-loup de Saarloos et Schapendoes

Seront refusés :

Les engagements « au poteau » le jour de l'organisation, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de la journée de tests.

7 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de l'ABNF adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie

Internet.

8 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

9 : REFUS OU EXCLUSIONS

Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

Des chiens à leur entrée ou au cours de la journée :

ceux refusés par le Service Vétérinaire, ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés

Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés. Ceux non engagés pour la journée de tests. Leur entrée est formellement interdite.

Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

10 : RECLAMATIONS

Toute réclamation fondée sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devra être formulée par écrit dans l'heure de l'événement qui l'aura motivée et être accompagnée d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

11 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de la journée ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

12 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

13 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de la journée de tests.

ASSOCIATION des BERGERS NEERLANDAIS de FRANCE NATIONALE D'ÉLEVAGE

DEMANDE D'ENGAGEMENT - Un seul chien par feuille.

À remplir soigneusement et à adresser à :

A & B Pouvesle - Les Cottats - 89330 Verlin - France

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Race

Poil

Mâle

☐

Femelle

☐

Nom du chien

Livre d'origine

Numero

Naissance

Tatouage

Puce

Père

Mère

Producteur

Propriétaire

N° adhérent

Adresse

Code postal

Ville

Telephone

Pays

Email

N° Passeport

Vaccination antirabique valable jusqu'au

ENGAGEMENT :

TAT (voir formulaire special)	☐	TC	☐	Confirmation	☐
----------------------------------	--------------------------	----	--------------------------	--------------	--------------------------

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette journée de tests que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de la journée en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

L'inscription à cette journée de tests donne lieu, pour l'ABNF à la collecte et au traitement automatisé de données à caractère personnel. Ce traitement est effectué conformément au RGPD n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016.

Le club s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ne pas partager vos données.

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courrier au siège social du club en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En l'absence d'accord (coche dans la case) l'inscription ne sera pas enregistrée.

☐

J'ai pris connaissance des conditions de traitement de mes données personnelles et donne mon accord.

Lieu, date

Signature